

## **ANNEXE 2**

### **Etablissements membres : <sup>1</sup>**

L'ANACT, Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

Le CNAM, Conservatoire national des Arts et Métiers

L'EEP, Ecole d'économie de Paris

L'EHESS, Ecole des hautes études en sciences sociales

L'IAE de Paris, Institut d'administration des entreprises de Paris

L'INRS, Institut national de Recherche et de Sécurité

Sciences Po, Fondation nationale des Sciences politiques

L'Université Paris-Dauphine

L'UPEMLV, Université Paris-Est Marne-la-Vallée

L'Université Paris I, Panthéon-Sorbonne

L'Université Paris VIII, Vincennes/Saint-Denis

L'Université Lumière Lyon-II

L'AMU, Université d'Aix-Marseille

L'UL, Université de Lorraine

---

<sup>1</sup> Le porteur doit appartenir à l'un des établissements universitaires membres du GIS, à l'INRS ou à l'ANACT. Le fait d'être une UMR ne suffit pas.